



CANADIAN  
PUBLIC HEALTH  
ASSOCIATION

ASSOCIATION  
CANADIENNE DE  
SANTÉ PUBLIQUE

The Voice of Public Health  
La voix de la santé publique

Association canadienne de santé publique

## Assemblée générale annuelle 2017

Mercredi 7 juin 2017 | 12 h à 13 h 45

Salle 100, World Trade and Convention Centre  
1800, rue Argyle, Halifax (Nouvelle-Écosse)

## PROCÈS-VERBAL

Présidente : Suzanne Jackson

Parlementaire : Lynn McIntyre

Étaient présents : 87 membres

### 1.0 Mot d'ouverture

La séance est ouverte à 12 h 15.

La présidente, Suzanne Jackson, souhaite aux délégués la bienvenue à l'assemblée générale annuelle (AGA) 2017 de l'Association canadienne de santé publique (ACSP), présente les membres du c.a. de l'ACSP et salue les anciens présidents du c.a. qui sont dans l'assistance.

L'AGA est l'occasion pour les membres de s'informer des affaires de l'Association, de poser des questions et de formuler des commentaires. Il est encourageant de voir les membres assister en grand nombre à ces assemblées. Leur participation active est essentielle.

Des propositions en séance seront nécessaires pour adopter plusieurs points standard à l'ordre du jour; les règles pour ce faire figurent à la page 2 de la trousse d'information de l'assemblée. Il est signalé que les règles de procédure Bourinot sont maintenant utilisées au lieu de celles de Robert, car elles sont la norme pour les associations canadiennes. De plus, la mention dans les règles de procédure du « Groupe d'examen des politiques » devrait se lire « Comité des affaires publiques ». Lynn McIntyre jouera le rôle de secrétaire au besoin.

Il vaut mieux adresser les commentaires portant spécifiquement sur des questions de politiques de santé publique importantes ou émergentes lors du Forum de réflexion de l'ACSP, qui aura lieu demain matin à 9 h dans la salle 200 C1. Les questions de politiques y seront le seul point au programme. Il est rappelé aux membres qu'ils peuvent soumettre en tout temps une position ou un énoncé de politique qui définit clairement un enjeu et la raison pour laquelle l'ACSP devrait prendre position sur cet enjeu. Ils peuvent le faire à tout moment de l'année en visitant le site Web de l'ACSP à la rubrique « Politiques et plaidoyer ».

### 2.0 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 juin 2016 à Toronto (Ontario)

La secrétaire attire l'attention sur le fait qu'un léger rectificatif au procès-verbal est nécessaire. À la page 6, au point 6.0, il manque une « motion de présentation »

déposée par Paul Hasselback et appuyée par Marie Loyer; cette motion a été adoptée. Dans la motion suivante, le mot « reportée » devrait être remplacé par « renvoyée ».

**Proposition :** **Marie Loyer/Josephine Etowa**  
Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 juin 2016 au point 6.0 soit modifié en y ajoutant la motion de présentation manquante et en remplaçant le mot « reportée » par « renvoyée » dans la motion suivante. **ADOPTÉE**

**Proposition :** **Ardene Robinson Vollman/Marie Loyer**  
Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 juin 2016 à Toronto (Ontario) soit adopté avec ses modifications. **ADOPTÉE**

### 3.0 Adoption des états financiers audités de 2016

Annie Duchesne, présidente du Comité des finances, présente les états financiers audités de 2016. Le Comité des finances et le conseil d'administration ont examiné ces états et recommandent tous les deux qu'ils soient approuvés.

L'Association a réalisé un déficit d'environ 267 000 \$ en 2015 et a couvert le manque à gagner à même la réserve sans restriction. En 2016, un petit excédent de 23 516 \$ a été dégagé. La lettre des auditeurs au conseil d'administration décrit le mandat et les conditions particulières de l'audit. L'ACSP a une fois de plus obtenu un audit « favorable », comme on le voit à la rubrique « Opinion ».

Selon l'État de la situation financière, la plus grande fluctuation concerne les recettes comptabilisées d'avance, qui sont passées de 800 000 \$ à 400 000 \$ en raison de l'ampleur des activités de projet en 2016. Les projets financés par le gouvernement fédéral reçoivent des paiements anticipés trimestriels qui sont traités comme des recettes comptabilisées d'avance jusqu'à ce qu'ils soient dépensés. En 2016 toutefois, ces paiements ont été retardés, ce qui a causé la fluctuation en question. Les comptes créditeurs ont augmenté en raison de la tenue de la Conférence canadienne sur l'immunisation en décembre 2016, mais tous les frais n'avaient pas été remboursés à la fin

de l'année. Selon l'État de l'évolution de l'actif net, la réserve sans restriction a grossi de 23 500 \$, et la réserve indisponible reste inchangée. L'État des résultats présente les recettes et les dépenses des principaux domaines d'activité. Signalons aussi la hausse des recettes des projets et de la conférence et la diminution consécutive des recettes du siège social qui a entraîné le déficit. L'État des flux de trésorerie montre que l'Association est en bonne santé.

Les notes d'audit donnent une explication de divers aspects de l'audit. L'année 2016 a été relativement bonne sur le plan financier, mais il est maintenant prévu que 2017 se terminera sur un déficit d'environ 168 000 \$, et que 2018 pourrait présenter un excédent du même ordre. Notre objectif stratégique est d'équilibrer le budget sur trois années consécutives, et nous sommes en bonne voie de l'atteindre. Le c.a. et le personnel collaborent toujours étroitement à trouver de nouvelles sources de recettes pour l'Association pour en améliorer la stabilité financière.

Le conseil d'administration, ainsi que notre Comité des finances très qualifié et dévoué, continuent de surveiller très attentivement le bien-être financier de l'Association et restent prudemment optimistes quant à son avenir.

#### Questions et discussion

En lien avec le commentaire n° 8 des auditeurs à la page 16, Ardene Robinson Vollman demande si les charges locatives de 10 000 \$ en 2018 sont une coquille, car les autres paiements de loyer sont de 50 000 \$. Réponse : Le montant est correct; des économies importantes ont été réalisées après la renégociation du bail des bureaux.

Catherine Hankins demande si le budget est assez souple pour que l'on envisage une réduction des frais d'inscription des étudiants à la conférence, qui semblent trop élevés. Réponse : Cette possibilité a été envisagée par le passé, mais elle n'est pas financièrement viable pour l'Association. Les sources de financement de la conférence ont beaucoup changé (et baissé) depuis 2011 : l'aide gouvernementale est passée d'environ 60 % à 40 % du financement de la conférence, le reste venant des frais d'inscription. L'Association ne peut pas subventionner la conférence, et bien que l'objectif soit de réduire un jour les frais d'inscription des étudiants, ce n'est pas possible pour l'instant.

Étant donné que l'équilibre budgétaire sur trois ans fera l'objet de discussions régulières, Trevor Hancock demande que la trousse contienne les chiffres sur trois ans. Réponse : Les énoncés des auditeurs ne couvriront pas une période de trois ans, mais il est convenu

d'inclure des chiffres supplémentaires dans la trousse de l'an prochain à titre d'information.

**Proposition :** **Dor Abelman/Marjorie MacDonald**  
Que les états financiers audités de 2016 de l'Association canadienne de santé publique soient adoptés tels quels. **ADOPTÉE**

#### 4.0 Nomination de l'auditeur de l'ACSP pour 2017

En 2015, l'ACSP a soumissionné pour des services d'audit, et OHCD lui a fait un très bon prix. Le personnel étant satisfait du travail de ce cabinet, le Comité des finances et le conseil d'administration de l'ACSP recommandent qu'OHCD LLP reste l'auditeur de l'ACSP en 2017.

**Proposition :** **Cordell Neudorf/Sume Ndumbe-Eyoh**  
Que le cabinet OHCD LLP soit nommé auditeur de l'ACSP pour 2017. **ADOPTÉE**

#### 5.0 Rapport annuel à l'AGA

Suzanne Jackson présente le rapport annuel. Tous les documents cités dans le rapport sont accessibles sur le site Web de l'ACSP.

L'année 2016 a été une autre année occupée et productive pour l'Association en ce qui concerne l'élaboration et la communication d'options politiques fondées sur les données probantes. En janvier 2016, l'ACSP a annoncé son Plan stratégique quinquennal, qui comporte six objectifs interreliés pour nous guider dans les années à venir. Le Plan stratégique aide l'Association à rester concentrée sur les enjeux pertinents, importants et actuels tout en ayant un impact sur l'équité en santé, la santé des populations et le système de santé publique. Les objectifs du Plan encouragent l'Association à réunir ses partenaires pour atteindre des buts communs, à maintenir le dynamisme et l'engagement de ses membres et à préserver sa durabilité financière.

L'ACSP a défendu un certain nombre de questions de santé publique pressantes pour la population canadienne. Elle a fourni des commentaires au Groupe de travail fédéral sur la légalisation et la réglementation du cannabis, et le rapport du groupe reprend un grand nombre des motifs de préoccupation de l'Association; il représente une démarche de santé publique dans ce dossier, en conciliant le souhait des Canadiens de consommer légalement les produits du cannabis tout en réduisant les préjudices associés à cette consommation. L'ACSP a obtenu des fonds de Santé Canada pour mener un projet intitulé « Une démarche de santé publique à l'égard du cannabis et d'autres substances ». Globalement, l'ACSP espère favoriser une collaboration accrue entre les dispensateurs de services sociaux et de santé qui travaillent dans les domaines de la prévention de la

consommation abusive du cannabis et de la réduction des méfaits associés. La montée de la crise des opioïdes au Canada entraîne un nombre épidémique de décès par surdose. En publiant un énoncé de position, en envoyant des lettres aux élus et en sensibilisant les médias, l'ACSP a appelé le gouvernement du Canada à élargir les efforts en cours pour gérer cette crise.

Les services éducatifs et de garde à l'enfance jouent un rôle important dans le développement sain des enfants et offrent un appui précieux aux familles avec de jeunes enfants. Publié en juin dernier, un énoncé de position de l'ACSP invite le gouvernement fédéral à travailler avec les provinces et territoires à mettre en place une stratégie pancanadienne pour les services éducatifs et de garde à l'enfance. L'ACSP, en partenariat avec Santé publique Ottawa et Saskatchewan *in Motion*, reçoit des fonds de la Fondation Lawson pour élaborer des stratégies susceptibles d'accroître les possibilités de jeu où les enfants peuvent laisser libre cours à leurs instincts, à leurs idées et à leurs intérêts sans avoir un but défini. Encadré par un comité consultatif, le travail effectué en 2016 a consisté à mener des analyses environnementales pour élaborer des sommaires de recherche sur les principaux enjeux et obstacles qui limitent l'accès des enfants au jeu.

En avril 2016, le conseil d'administration de l'ACSP a approuvé un énoncé de position pour que les décisions concernant l'aide médicale à mourir soient fondées sur les meilleurs renseignements médicaux disponibles dans chaque cas, et sur les préoccupations morales et éthiques de la personne qui demande l'aide et du ou des professionnels de la santé qui dispensent le service.

L'ACSP a organisé deux grandes conférences en 2016 : Santé publique 2016 et la Conférence canadienne sur l'immunisation (CCI). Huit cent cinquante-cinq (855) délégués ont assisté à la conférence de l'ACSP à Toronto, et 92 % des répondants au questionnaire d'évaluation ont indiqué que Santé publique 2016 a comblé leurs besoins d'apprentissage personnels. Huit cent quinze (815) délégués ont assisté à la CCI en décembre à Ottawa pour montrer leur engagement envers la vaccination, qui est une mesure de santé publique importante.

La *Revue canadienne de santé publique* a publié six numéros en 2016. Pour combler le manque de données sur les répercussions du sexe et du genre dans les fondements scientifiques de la recherche en santé publique, le comité éditorial de la RCSP a adopté une politique demandant aux auteurs de s'assurer que leurs manuscrits abordent ces concepts.

L'ACSP a commencé à élaborer sa propre politique d'analyse des influences du sexe et du genre et à

explorer les moyens d'avoir une collaboration sérieuse, respectueuse et efficace avec les communautés autochtones pour que ses options politiques éclairées par les données probantes, ses activités de plaidoyer et ses autres pratiques aident les communautés autochtones à obtenir les résultats de santé qu'elles souhaitent. Les relations de l'Association avec les communautés autochtones feront l'objet d'une discussion approfondie plus tard au cours de cette assemblée.

L'effectif dynamique et engagé de l'ACSP a démontré son engagement de bien des façons :

- Quelque 200 membres ont assisté à Santé publique 2016.
- Douze (12) membres ont posé leur candidature pour pourvoir quatre sièges au conseil d'administration de l'ACSP.
- Plus de 60 sièges aux comités et groupes de travail de l'ACSP ont été occupés par des membres bénévoles, qui ont contribué plus de 973 heures de leur temps.
- Trois cent vingt (320) membres se sont inscrits aux quatre webinaires de la série *Une carrière en santé publique – Dessinez votre avenir*.
- Quatre cent neuf (409) membres ont répondu aux deux sondages qui leur ont été envoyés en 2016.

Ces contributions sont d'une valeur inestimable. L'année a été fertile en progrès et en réalisations. Les membres sont priés instamment de lire le rapport annuel, qui présente toute la gamme des activités de l'ACSP.

#### **Rapport du Comité de sélection**

Suzanne Jackson, présidente du Comité de sélection, présente le rapport. Les membres du Comité de sélection sont :

- Liliane Bertrand
- Claire Betker (jusqu'en avril 2016)
- Jacqueline Gahagan
- Manasi Parikh
- Maura Ricketts
- Ardene Robinson Vollman (présidente du c.a. de l'ACSP), membre d'office
- Ian Culbert (directeur général de l'ACSP), membre d'office

Maura Ricketts, dont le mandat au Comité de sélection prend fin en juillet, est remerciée pour son engagement et sa contribution à l'ACSP.

Le Comité de sélection pilote le processus d'élection des administrateurs par les membres; il offre aussi au c.a. des conseils sur les processus en cours et les nominations possibles. Depuis la dernière AGA, la composition du c.a. a changé. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les

personnes suivantes ont entamé leur mandat de deux ans au conseil d'administration de l'ACSP :

- Benita Cohen (Manitoba)
- Josephine Etowa (Ontario)
- Nancy Laliberte (Colombie-Britannique)
- Richard Musto (Alberta)

Le dévouement et la contribution des membres du c.a. qui ont quitté le conseil à la fin de 2016 sont notés avec reconnaissance :

- Jacqueline Gahagan
- James Mintz
- Eric Young

L'appel de candidatures officiel pour les élections de 2017 a été diffusé aux membres le 31 mai, la date de clôture étant fixée au 7 septembre. Les élections auront lieu en octobre et novembre.

Il y aura cinq sièges à pourvoir lors des élections de 2017 à l'ACSP, dont celui de l'administratrice étudiante. Nous cherchons des candidates et des candidats qui possèdent collectivement un agencement de connaissances, d'expérience et de savoir-faire, mais surtout des administrateurs et des administratrices de diverses disciplines de la santé publique qui peuvent contribuer leur expérience des besoins distincts de populations et de communauté diverses, de la finance et des affaires, ou des communications et de la mobilisation des membres. Comme toujours, nous aimerions accroître la diversité géographique et disciplinaire du c.a.

Les membres sont invités à répondre à l'appel, en leur nom personnel ou en soumettant celui d'une ou d'un collègue, et à se sentir libres d'aborder une ou un membre du Comité de sélection ou du c.a. Nos administrateurs et administratrices se réjouiront de pouvoir s'entretenir personnellement avec les membres qui posent leur propre candidature ou celle d'une ou d'un collègue.

## 6.0 Motion déposée à l'AGA 2016

Comme l'indique le procès-verbal, une motion présentée à l'AGA de l'an dernier a été déposée et mentionnée à l'assemblée de cette année pour laisser le temps au conseil d'administration de mener une consultation avec les communautés autochtones et d'étudier les conséquences possibles des modifications au règlement administratif de l'ACSP. L'examen du règlement de l'Association et de ses politiques en matière de gouvernance a permis de déterminer que le pouvoir de désigner les titulaires des sièges au c.a. appartient au conseil d'administration, et que toute motion de l'AGA serait considérée comme une directive au conseil d'administration, mais n'aurait pas force obligatoire.

À l'automne 2016 et à l'hiver 2017, le directeur général a mené des consultations informelles avec des dirigeants autochtones de tout le Canada; elles ont abouti à l'élaboration d'un document qui propose des options à l'ACSP pour établir de nouvelles relations avec les communautés autochtones. À sa téléconférence du 9 mars 2017, le conseil d'administration a examiné le document sur les options proposées et formulé des recommandations pour le renforcer.

Le c.a. a créé un groupe de travail (incluant sa présidente [Suzanne Jackson], une administratrice [Nancy Laliberte], deux membres autochtone de l'ACSP [Miranda Kelly et Michele Mousseau Bailey], une membre à titre personnel [Alycia Fridkin] et le directeur général) pour parachever le document sur les options proposées et coordonner le processus de consultation. Le document a été diffusé aux membres, qui ont été invités à le commenter au moyen d'un sondage en ligne. Le document a également été envoyé à un groupe choisi de dirigeants communautaires autochtones, qui ont aussi été invités à le commenter en ligne. Enfin, un sous-groupe de dirigeants autochtones a été sélectionné pour accorder des entretiens d'information. À sa téléconférence du 24 avril 2017, le groupe de travail a étudié les réponses au sondage en ligne et le contenu des entretiens avec les informateurs et présenté ses recommandations au c.a.

À sa téléconférence du 4 mai 2017, le conseil d'administration a étudié le rapport du Groupe de travail sur les relations autochtones et en a adopté les recommandations comme ligne de conduite pour l'ACSP. Le rapport remis aux membres comprend un résumé :

- Des réponses au sondage en ligne;
- Des entretiens avec les informateurs;
- De la discussion du Groupe de travail sur les relations autochtones;
- Des mesures approuvées par le conseil d'administration.

La ligne de conduite approuvée par le c.a. comprend :

- La création d'un Comité consultatif des relations avec les Autochtones qui aura diverses tâches à accomplir, dont celle d'offrir des conseils sur la question de la représentativité du c.a.;
- Une formation sur les compétences culturelles autochtones pour les membres du conseil d'administration et du personnel de l'ACSP.

Ce sont les premières étapes d'un processus plus vaste. Pour remplir son rôle de défenseur crédible de la santé publique, et pour aborder les inégalités historiques et contemporaines des communautés autochtones face à la santé, l'ACSP veut opérer une transformation

culturelle de son organisation afin d'inclure les perspectives autochtones, ceci pour légitimer sa défense de la santé publique au nom de tous les Canadiens, y compris les communautés autochtones. Le conseil d'administration est résolu à donner suite à ces recommandations et a demandé au directeur général d'élaborer des plans opérationnels et financiers pour y parvenir rapidement.

## 7.0 Période de questions et discussion

- Rose Schmidt demande des précisions sur les « consultations informelles » menées « avec des dirigeants autochtones ». Réponse : Le directeur général est entré en contact avec les dirigeants autochtones qui avaient déjà une relation avec l'ACSP, et ceux-ci lui ont suggéré d'autres dirigeants à qui parler pour obtenir leurs commentaires initiaux sur le processus à privilégier et leurs idées pour répondre à la motion déposée à l'AGA 2016. Il était important de commencer par les voix autochtones ayant encadré l'élaboration du « document sur les options proposées » soumis au c.a. et au Groupe de travail sur les relations avec les Autochtones.
- Bernie Pauly félicite l'ACSP pour sa réponse à la crise des opioïdes et pour avoir produit une déclaration de principes aussi vite. Des modifications législatives sont essentielles pour réduire les méfaits de la crise, et la déclaration de 2014 sur les substances illicites et psychotropes insistait beaucoup sur l'importance de la décriminalisation et de la réglementation, mais cet élément est absent de la déclaration sur les opioïdes. B. Pauly aimerait des explications sur les mesures qui ont été prises à l'égard des modifications législatives, et elle aimerait savoir pourquoi elles ne sont pas abordées dans la déclaration sur les opioïdes. Réponse : Le directeur général indique que la déclaration sur la crise des opioïdes porte exclusivement sur la crise et sur la loi fédérale présentée pour corriger les erreurs du projet de loi C-2. L'ACSP est en train d'élaborer une seconde déclaration, qui réclamera la décriminalisation de la consommation de substances psychotropes à des fins personnelles. L'ACSP adopte une approche progressive. Si elle devance trop la société et la classe politique canadiennes, l'ACSP risque de perdre sa crédibilité, même si ses positions reposent sur des preuves solides. D'ici septembre, les consultations en lien avec la déclaration de principes devraient être terminées, et avec l'approbation du c.a., le travail de plaidoyer pourra aller de l'avant.
- Alycia Fridkin félicite l'ACSP pour le travail accompli pour étudier avec sérieux les moyens de faire participer les personnes et les communautés autochtones à la prise de décisions stratégiques en santé publique. A. Fridkin demande quels sont les mécanismes de responsabilisation qui seront instaurés pour que le c.a. tienne compte des conseils et des instructions du groupe consultatif et pour qu'ils influent sur la prise de décisions. Réponse : Le directeur général et le conseil d'administration se sont engagés à instaurer un processus ouvert et transparent et à rendre des comptes au Comité consultatif des relations avec les Autochtones. En vertu de la *Loi sur les organisations à but non lucratif* du Canada, aucun organe ne peut être placé au-dessus du pouvoir de décision d'un conseil d'administration élu par les membres. Les recommandations du groupe consultatif seront publiées intégralement; il sera donc possible de voir si le c.a. suit ces instructions ou s'il invoque une raison valable de ne pas le faire. La présidente ajoute que la question est prise très au sérieux. L'ACSP veut s'assurer que sa démarche est respectueuse et concertée et veut rester en bons termes avec ses interlocuteurs. Sa stratégie à long terme pour resserrer ses liens avec les Autochtones consiste notamment à faire participer trois grands groupes, l'Assemblée des Premières nations, le Ralliement national des Métis et Inuit Tapiriit Kanatami, à la planification de la conférence annuelle, et il faut espérer qu'il en sera de même pour les conférences suivantes.
- Connie Clement se dit en faveur du travail accompli pour aborder la motion déposée l'an dernier et exhorte l'Association à continuer à faire preuve de transparence, non seulement au sujet des recommandations présentées au c.a., mais en ouvrant certains débats du c.a. aux membres pour qu'ils voient le processus décisionnel en action. L'ACSP peut et doit être un modèle de changement dans le secteur de la santé publique. C. Clement compte sur le c.a. pour que le Comité se compose principalement de personnes d'ascendance autochtone qui peuvent apporter à l'ACSP les connaissances et le savoir-faire dont elle a besoin.
- Catherine Donovan, qui a appuyé la motion de l'an dernier, commente le rapport et le bon travail accompli depuis un an. C'est une réalisation d'envergure, et ce qui se passe durant cette conférence est le reflet de ces efforts. C. Donovan met l'ACSP en garde contre un commentaire souvent entendu (et mentionné dans le rapport) : on se demande comment une seule personne est censée représenter tous les organismes autochtones du pays. Le c.a. de l'ACSP ne représente pas non plus tous les membres; de la même façon, aucune personne et aucun groupe autochtone ne les représente tous; ils et elles représentent un point de vue.
- Lori Harding est heureuse d'assister à une conférence où les questions autochtones sont au premier plan, où l'on peut exposer les inégalités et faire bouger les

choses. Elle demande s'il est possible de déposer la proposition que les territoires autochtones soient officiellement reconnus dans les présentations données à l'ACSP. Réponse : Le directeur général explique que l'Assemblée n'a pas le pouvoir d'élaborer des politiques (c'est la responsabilité du c.a.), mais que la chose peut être suggérée et que le c.a. en tiendra compte. Avant la conférence de 2016 à Toronto, le personnel avait consulté sept groupes autochtones pour savoir quelle était la bonne façon pour l'Association de reconnaître les territoires traditionnels sur lesquels elle se réunit. Tous les répondants ont recommandé une simple mention au début de la réunion et ont déconseillé d'inviter des Aînés à participer, car ceux-ci sont très occupés. Les répondants ont aussi indiqué qu'il est plus significatif qu'une personne non autochtone fasse une telle mention. C'est maintenant la pratique à l'ACSP, mais la suggestion sera renvoyée au Comité consultatif des relations avec les Autochtones pour confirmation et pourrait devenir une politique officielle si ce comité le juge nécessaire.

- Robert Strang mentionne les mesures prises à l'égard du projet de loi C-44. Le budget fédéral comporte une disposition visant à modifier chaque année la taxe d'accise fédérale sur l'alcool en fonction du coût de la vie – ce qui est une bonne initiative du point de vue de la santé publique. La mesure est fortement contestée par l'industrie de l'alcool. R. Strang travaille avec l'ACSP à écrire des lettres (on en trouve un exemple sur le site Web de l'ACSP à la rubrique du Plaidoyer). Aux personnes qui veulent s'impliquer, R. Strang conseille de prendre le temps d'envoyer un courriel à leur député(e) et au Cabinet du premier ministre à l'appui du projet de loi C-44.

#### 8.0 Mot de la fin et date de la prochaine assemblée

Pour terminer, Suzanne Jackson remercie particulièrement les membres, dont beaucoup soutiennent financièrement l'ACSP, partagent volontairement leur temps et leur savoir-faire et répondent aux sondages et aux demandes de commentaires. L'Association cherche des membres bénévoles pour plusieurs activités : deux membres à titre personnel pour le Comité des affaires publiques; des mentors pour travailler avec les étudiants et les jeunes professionnels; et des candidats aux sièges à pourvoir au conseil d'administration. S. Jackson prie les personnes présentes d'envisager une ou l'ensemble de ces possibilités.

La prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le mardi 29 mai 2018 à Montréal (Québec) durant Santé publique 2018.

**Proposition :** **Sandra Allison/David Allison**  
Que l'assemblée générale annuelle de l'ACSP du 7 juin 2017 soit levée. **ADOPTÉE**